

VILLE DE GROSLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 4 février à 21 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joël BOUTIER**, Maire.

Présents :

M. Joël BOUTIER – Mme. Christine MORISSON – M. Christian VAUTHIER – Mme. Odette PLA – M. Guy DUMONT – Mme. Claudine STEINMANN – M. Pierre FARCY – M. Jean SZEWCZYK - M. Claude SAGE - Mme. Régine JOYEAU – Mme. Véronique COLLIN – M. Nicolas IZAK – Mme. Samia MEZIANI – M. Stéphane PEGARD – Mme. Ouahiba AGGAR – Mme. Marie JOLY – Mme. Lucienne LANGLET – M. Lucien CORINTHE - M. Nicolas GRANVAL – M. Marc POIRAT – M. Marc CLOUET - M. Patrick CANCOUËT – Mme. Céline MENARD –

Absents excusés :

M. Jean-Pierre TARAMARCAZ
M. Yann ALEXANDRE
Mme. Jocelyne CHAVAROT
Mme. Marion NICOLAS MARTEL
Mme. Ingrid EVERAERT
Mme. Marie LEGER-GUERREE

Pouvoirs :

M. Jean-Pierre TARAMARCAZ à M. Pierre FARCY
M. Yann ALEXANDRE à M. Claude SAGE
Mme. Jocelyne CHAVAROT à Mme. Marie JOLY
Mme. Marion NICOLAS MARTEL à M. Christine MORISSON
Mme. Marie LEGER-GUERREE à M. Lucien CORINTHE

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	23
Nombre de Conseillers Votants	28
Date de convocation	29/01/2016
Date d'affichage de la convocation	29/01/2016

OBJET : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Val d'Oise.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5210-1-1

Vu la loi du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE)

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20160204-16-02-02-DE
Date de télétransmission : 05/02/2016
Date de réception préfecture : 05/02/2016

Vu le schéma régional de coopération intercommunale d'Ile de France approuvé le 4 mars 2015

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Val d'Oise présenté par Monsieur le Préfet à la commission départementale du 16 octobre 2015

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer dans le délai de 2 mois à compter de la notification du projet, reçue le 7 décembre 2015 sur ce projet

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, et voté

POUR : 26 voix

M. Joël BOUTIER – Mme. Christine MORISSON – M. Christian VAUTHIER – Mme. Odette PLA – M. Guy DUMONT – Mme. Claudine STEINMANN – M. Pierre FARCY – M. Jean SZEWCZYK - M. Claude SAGE - Mme. Régine JOYEAU – Mme. Véronique COLLIN – M. Nicolas IZAK – Mme. Samia MEZIANI – M. Stéphane PEGARD – Mme. Ouahiba AGGAR – Mme. Marie JOLY – Mme. Lucienne LANGLET – Mme. Céline MENARD (pouvoirs : M. Jean-Pierre TARAMARCAZ - M. Yann ALEXANDRE – Mme. Jocelyne CHAVAROT - Mme. Marion NICOLAS MARTEL) - M. Lucien CORINTHE - M. Nicolas GRANVAL – M. Marc POIRAT – (pouvoir : Mme. Marie LEGER-GUERREE)

CONTRE : 2 voix

M. Marc CLOUET - M. Patrick CANCOUËT

Article unique : émet un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Val d'Oise en ce qui concerne les dispositions d'ordre général ainsi que celles qui concernent la ville de GROSLAY et la nouvelle communauté d'Agglomération issue de la fusion CAVAM et CCOPF, étendue à Montlignon et Saint Prix.

Publié le **11 FEV. 2016**

Notifié le
Certifié exécutoire par le Maire,
le

11 FEV. 2016

Joël BOUTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.



3
Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20160204-16-02-02-DE
Date de télétransmission : 05/02/2016
Date de réception préfecture : 05/02/2016